

Ecole et République: un lien chahuté

Ecole, identités culturelles, religion, laïcité. L'assassinat de Samuel Paty a relancé les débats autour de ces questions, le gouvernement convoquant la « République » de manière autoritaire pour maintenir l'ordre social et moral. Or les incompréhensions et ornières entourant ces sujets très clivants s'inscrivent dans une histoire plus longue des relations entre la République et son école.

Laurence DE COCK, historienne, enseignante, membre du Comité central de la LDH*

Y aura-t-il un jour des mots assez forts pour décrire l'horreur d'une décapitation d'un enseignant, devant son collège, à la suite d'une campagne de dénigrement orchestrée sur les réseaux sociaux par la nébuleuse de l'islamisme radical, appelant à dénoncer un enseignant accusé de blasphème dans le cadre d'un cours ? L'abominable s'est produit le 16 octobre 2020 avec l'assassinat de Samuel Paty, et le pays peine à s'en relever.

Une fois passé le temps de la stupeur et de l'hommage, la réaction gouvernementale s'est focalisée sur une ligne sécuritaire, répressive et très agressive à l'encontre de ceux qu'elle estime « complices » du pire, à commencer par une gauche « islamogauchiste ». L'accusation de déni est arrivée dans la foulée et, pour l'école, a ciblé les enseignants qui, depuis longtemps, s'opposent à une criminalisation des enfants,

surtout dans les quartiers populaires, et a fortiori musulmans.

Quelques semaines avant l'attentat, l'inspecteur général de l'Éducation nationale, Jean-Pierre Obin, avait publié un ouvrage en ce sens⁽¹⁾. Il y rappelle que l'alerte est lancée depuis au moins 2004, date de remise d'un premier rapport officiel au ministère de l'Éducation, qui, déjà, ciblait l'islamisation des quartiers et qui, selon lui, aurait été dissimulé pour ne pas attiser les peurs et divisions⁽²⁾. S'appuyant sur des sondages qu'il interprète de manière biaisée, il y avance le chiffre de 38 % d'enseignants affirmant avoir eu des soucis lors de séances sur la laïcité, mais sans préciser que sur ce chiffre, 98 % affirment que la situation a été réglée par le dialogue⁽³⁾. L'Observatoire de la laïcité, dont la fonction est de fournir des analyses de situations sociales (à l'école comme ailleurs) mettant en jeu les questions de laïcité, au regard de la loi de 1905, est lui aussi traîné dans la boue lors d'une campagne orchestrée médiatiquement par une nébuleuse allant du gouvernement au

Printemps républicain, en passant par l'extrême droite⁽⁴⁾. La narration médiatique fait le reste et installe l'idée d'un laxisme coupable à l'école pendant ces quinze dernières années.

Les « territoires perdus de la République »

Il est vrai qu'à la parution du rapport Obin en 2004, le débat autour de la laïcité à l'école est en pleine effervescence. En 2002 était publié l'ouvrage coordonné par Emmanuel Brenner⁽⁵⁾, *Les Territoires perdus de la République*, recueil de témoignages d'enseignants très alarmistes sur la montée du communautarisme religieux, essentiellement musulman, à l'école. Parmi les auteurs, deux figures montantes : Iannis Roder, enseignant en Seine-Saint-Denis, et Barbara Lefebvre, alors enseignante en banlieue Sud et future chroniqueuse dans les médias. L'ouvrage va avoir un très fort écho médiatique : trente-cinq occurrences dans la presse quotidienne nationale entre décembre 2002 et décembre 2003.

« Les débats entre deux lignes (tenir compte des identités particulières ou les dépasser par le principe de citoyenneté) sont, dans les années 1980, vifs mais cordiaux. Ils se rigidifieront au fur et à mesure de la confessionnalisation des identités qui opère surtout à partir de la première affaire dite "du foulard", à Creil, en 1989. »

* Dernier ouvrage paru : *Ecole*, Anamosa, 2019.

(1) *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, Hermann, 2020.

(2) « Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires », juin 2004 (www.education.gouv.fr/les-signes-et-manifestations-d-appartenance-religieuse-dans-les-etablissements-scolaires-8888).

(3) Pour une déconstruction des chiffres avancés par Jean-Pierre Obin, voir Luc Cédelle, « Islamisme à l'école : retrouver le sens des proportions », in *Le Monde*, 9 octobre 2020.

(4) Etienne Girard, « Observatoire de la laïcité : mais qui protège le duo Bianco-Cadène ? », in *Marianne*, 9 novembre 2020.

(5) Pseudonyme de Georges Bensoussan, historien de la Shoah.

La formule du titre fait mouche, au point de pénétrer les discours politiques. En octobre 2003, Jacques Chirac, en visite dans une zone urbaine sensible (Zus) de Valenciennes, déclare « *la mobilisation pour assurer la reconquête de ce que l'on a pu appeler les territoires perdus de la République* ». François Fillon, lorsqu'il est ministre de l'Éducation, utilise plusieurs fois l'expression. Lors de l'installation de la commission Stasi pour savoir si l'école a besoin d'une nouvelle circulaire sur la laïcité, Rémy Schwartz, son rapporteur, admet même s'en être inspiré. Enfin, certaines trajectoires des auteurs de l'ouvrage montrent leur forte implication dans les dispositifs de formation et de réflexion liés à l'Éducation nationale : Iannis Roder au Mémorial de la Shoah, Barbara Lefebvre à la Licra puis au HCI⁽⁶⁾. L'ouvrage a par ailleurs été réédité trois fois depuis⁽⁷⁾. La position de ce réseau d'acteurs est la suivante : le communautarisme musulman étend sa toile vers les établissements scolaires qui peinent à réagir face aux revendications identitaires des élèves musulmans refusant de se plier aux règles de la République et du principe de laïcité. Même la circulaire d'application sur la laïcité de la loi du 15 mars 2004 adoptée après la commission Stasi et interdisant les signes ostentatoires est, selon, eux insuffisante ; ils pensent que l'application de la laïcité doit se durcir davantage, et qu'il en va de la survie du contrat entre la République et son école. Pour ce faire, les valeurs de la République doivent être

réaffirmées vigoureusement et de manière descendante : apprentissage de *La Marseillaise* dans les classes, affichage du drapeau français, réécriture des programmes d'éducation civique et les élèves surveillés jusqu'à la largeur des bandeaux dans leurs cheveux, la taille de leur jupe et de leur barbe⁽⁸⁾. Plus récemment, après les attentats de 2015, la réponse de l'exécutif sous Manuel Valls n'a fait qu'accentuer cette tendance et insister sur les dérives (lors des minutes de silence) plutôt que sur la majorité silencieuse des élèves qui, partout en France, ont montré par leur participation empathique aux commémorations que leur adhésion aux valeurs républicaines ne faisait aucun doute.

Le durcissement de la surveillance et les réponses éducatives apportées sont donc le fruit de la vision développée par les auteurs des *Territoires perdus de la République*, et, partant, du rapport Obin. On peut à ce stade en tirer deux conclusions intermédiaires : d'abord, la réaction du ministère lors de l'assassinat de Samuel Paty s'inscrit totalement dans la lignée des décisions précédentes et n'est en rien une rupture comme annoncé ; ensuite, force est de constater que tout cela, en place depuis quinze ans, n'est pas très efficace.

Dialogues puis crispations autour des identités

Les premières controverses dans l'école liées à la place de l'islam essentiellement remontent aux années 1980, années correspondant à ce que le sociologue Sylvain Laurens qualifie de naissance du « *problème de l'immigration* »⁽⁹⁾, c'est-à-dire un moment politique charnière où, crise économique aidant, la place des populations héritières de l'immigration coloniale et postcoloniale commence à être interrogée à l'aune de supposés « *problèmes d'intégration* ». La question sociale se culturalise au point que, dans un mouvement dialectique assez complexe, les phénomènes d'assignations identitaires (de la part de l'État et de ses institutions) et de revendications identitaires (de la part des populations d'origine immigrée) se nourrissent réciproquement. Dans l'école, cela se traduit par des discussions récurrentes sur l'opportunité ou non de prendre en considération les identités culturelles des élèves pour réécrire les programmes. C'est net dans les matières des sciences humaines et sociales⁽¹⁰⁾. Mais cela ne va pas sans fric-

tions, qui tournent précisément autour du rapport de la République aux questions identitaires.

Deux lignes se dessinent au milieu des années 1980, particulièrement sous la mandature de Jean-Pierre Chevènement. La première – qui prendra le nom de « *républicaine* » – affirme la nécessité de dépasser les enjeux identitaires par le principe de citoyenneté, et se montre hostile à toute forme de prise en compte des identités particulières : le fondement même de la République est sa nature intégratrice, et la connaissance de ses valeurs et de son histoire suffit à fabriquer un sentiment d'adhésion. C'est la position de la gauche du Ceres⁽¹¹⁾, la tendance de J.-P. Chevènement. Pour d'autres au contraire, il faut tenir compte des identités particulières et procéder à ce qu'Axel Honneth qualifie de « *politique de la reconnaissance* »⁽¹²⁾, comme condition préalable d'intégration. Les débats entre ces deux lignes sont vifs mais cordiaux. Ils se rigidifieront au fur et à mesure de la confessionnalisation des identités qui opère surtout à partir de la première affaire dite « du foulard », à Creil, en 1989⁽¹³⁾. Dans un contexte géopolitique compliqué au Moyen-Orient, d'exacerbation du racisme et de l'antisémitisme et de montée en puissance des intégrismes puis terrorismes à fondements religieux, notamment islamistes, les positions se figent et le dialogue devient impossible : d'un côté, brandir les identités particu-



© DR

(6) Respectivement Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme et Haut Conseil à l'intégration.

(7) Laurence De Cock & alii, « Caméra perdue en territoire de la République », octobre 2015 (<https://aggiornamento.hypotheses.org/3036>).

(8) Mattea Battaglia, « L'académie de Poitiers fait polémique avec son précis anti-radicalisation », in *Le Monde*, 24 novembre 2014.

(9) Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Belin, 2009.

(10) Laurence De Cock, *Dans la classe de l'homme blanc*, Pul, 2018.

(11) Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste.

(12) *La Lutte pour la reconnaissance*, Folio, rééd. 2013.

(13) Cette année-là, une collégienne est refoulée de son collège parce qu'elle porte le foulard. L'affaire aura un important écho médiatique et sera tranchée par un arrêté du conseil d'État autorisant le port du foulard tant que le règlement scolaire est respecté.

(14) En 2003, ce sont cette fois deux sœurs portant le foulard qui sont exclues de leur lycée. La polémique médiatique est très forte.



L'exemple de l'école peut être généralisé à d'autres débats publics. Les cas sont légion où l'argument de la République et son pendant laïque sont brandis comme des instruments de maintien d'un ordre social et moral dominant. Pensons à l'affaire des statues, pour certaines emblèmes du passé colonial, détruites ou endommagées pour réclamer un rééquilibrage patrimonial.

lières revient à attaquer la République ; de l'autre, nier ces identités particulières est une fin de non-recevoir de la multiplicité des héritages culturels constitutifs de notre société. Au début des années 2000, lorsque paraissent *Les Territoires perdus de la République* et que survient l'affaire du foulard à Aubervilliers (2003)⁽¹⁴⁾, la matrice de la controverse est en place mais le dialogue n'est quasiment plus possible, tant les invectives entre ces deux lignes se multiplient ; les uns accusant les autres d'être soit les idiots utiles de l'extrême droite, soit de l'islamisme.

République, laïcité... l'usage galvaudé des mots

Cet exemple de l'école peut être étendu aux débats publics en général. Les mots semblent avoir été désubstantialisés : République, laïcité, nation, identité, souveraineté... Tous ces concepts qui devraient nous permettre de penser la vie commune

sont devenus des outils d'ostracisme au point que la ligne de l'émancipation, propre à l'idéal républicain, peine à se démarquer. Les exemples sont désormais légion où l'argument de la République et son pendant laïque sont brandis davantage comme des instruments de maintien d'un ordre social et moral dominant. Pensons à l'affaire des statues détruites ou endommagées par des groupes militants. Emblèmes du passé colonial, elles peuvent être à juste titre considérées comme oppressives et agressives pour des pans entiers de la société qui se vivent de plus en plus comme les porteurs des mémoires de victimes de la colonisation. Eux n'ont quasiment aucun représentant statufié de leurs héros résistant à cet ordre colonial. Que réclament-ils, au fond ? Non pas l'éradication de pans du passé comme on a pu le lire ici et là, non pas la substitution d'une mémoire à une autre, mais le rééquilibrage patrimonial correspondant

à une lecture plus juste du passé colonial. Qu'est-ce d'autre qu'une demande de justice ? Et cette dernière n'est-elle pas une valeur républicaine ?

Autre exemple : septembre 2020, des températures élevées. De jeunes filles collégiennes se font réprimander pour leur tenue vestimentaire, jugée trop agaçante. De nombreuses tribunes féministes réaffirment la liberté de se vêtir sans prendre le regard masculin comme baromètre stylistique. Il est question d'adapter les règlements intérieurs des établissements pour y introduire une norme vestimentaire. Certains font le rapprochement avec la circulaire d'application de la loi de 2004 sur la laïcité, interdisant les signes ostentatoires. Interrogé sur le sujet, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a alors cette formule tout à fait incongrue, en insistant sur le nécessaire caractère « républicain » des tenues des jeunes filles : un appel à la décence vestimentaire selon des normes plus masculines que républicaines...

Le dialogue impossible entre les défenseurs d'une République indifférente aux différences et ceux d'une approche moins hostile aux identités plurielles fige des positions qui peuvent mener au pire. Le terrorisme islamiste ne s'y trompe pas, en misant sur le déclenchement quasi pavlovien de la peur et du rejet de l'islam et des musulmans. Nos fractures politiques lui déroulent un tapis rouge. Il est donc plus que temps de trouver une tierce voie qui, sans rien concéder à nos valeurs et principes démocratiques et républicains, permette d'assumer les legs culturels multiples constitutifs de cette société, sans déni, sans perpétuation d'ancestrales dominations, et sans qu'aucun droit ne soit bafoué. ●

« Le dialogue impossible entre les défenseurs d'une République indifférente aux différences et ceux d'une approche moins hostile aux identités plurielles fige des positions qui peuvent mener au pire. Il est donc urgent de trouver une tierce voie qui, sans rien concéder à nos valeurs et principes démocratiques et républicains, permette d'assumer les legs culturels multiples constitutifs de notre société. »